

vorisé l'événement. A Dieu ne plaise ! Car dans leurs souffrances, les armes des Catholiques sont la prière, la patience et l'emploi des droits constitutionnels, là où il en existe. Or on les a vus alors conquis ces droits ; le droit d'association ; le droit de pétitions ; le droit de libre discussion ; la liberté de la presse. On en avait assez. Et tandis que d'autres employaient ces franchises nouvellement acquises à promouvoir leurs vues politiques, les Catholiques d'Allemagne prenaient une ferme résolution de s'en servir pour achever l'œuvre inappreciable de l'indépendance de l'Eglise. Ils se formèrent en une grande société qui devait s'étendre à toute l'Allemagne ; et se parut d'un nom pour jamais uni à la Religion : la liberté, ils s'intitulèrent Association de Pie IX pour la défense de la liberté religieuse.

Ce fut à Mayence, la ville et le siège du grand archevêque de l'Allemagne, que l'association prit naissance. D'abord, elle fut peu nombreuse ; mais elle eut la vigueur et la fécondité de la graine de sénévé. Elle eut avec force, et étendit ses branches avec une telle rapidité qu'en moins de six mois les associés purent dire dans leur adresse au Pape, que leurs affiliations s'étendaient du Rhin à la Pologne et des Alpes aux mers du Nord. Ainsi l'association gagna la faveur du pays, avec une rapidité et un succès vraiment merveilleux. En juin (1848) on en parlait à peine ; de bonne heure en octobre (de la même année) elle tenait la première assemblée générale de toutes les associations particulières ; et les membres du parlement de Francfort quittaient leurs places dans l'assemblée, pour aller remplir leurs devoirs dans ce congrès national des diverses associations de Pie IX en Allemagne. A cette assemblée succéda immédiatement le concile national de l'Eglise d'Allemagne. Une des premières occupations du concile fut d'approuver l'association catholique, d'inviter à Wursbourg son président et ses principaux membres, et de préparer une adresse commune que chaque évêque présenterait à son troupeau, en recommandant de favoriser l'association, et de travailler à la répandre. Ce zèle ne fut point un zèle du moment. Les évêques de retour dans leurs diocèses encouragèrent activement l'extension de l'association, tant par leurs paroles que par leur exemple. L'archevêque de Cologne s'empressa de se rendre à l'invitation des associations particulières de Pie IX dans son diocèse, et de leur accorder la protection qu'elles demandaient. D'autres évêques démontrèrent avec force leur utilité et leur mérite, dans des mandemens solennels, exclusivement consacrés à ce sujet. De ces mandemens, deux des plus récents sont ceux des évêques de Limbourg et de Batisbonne ; voici un extrait de l'un et de l'autre.

Après avoir exposé en détail l'objet et la fin de l'association, l'évêque de Limbourg continue : "Jetez maintenant bien mes aimés frères, un coup-d'œil calme sur la tâche que l'association catholique d'Allemagne se propose de remplir, et vous demeurerez convaincus comme moi, qu'il est aussi impossible de révoquer en doute le droit fondé et le mérite qu'elle a, de contribuer à la solution du problème qu'elle a en vue, que de contester le droit et le mérite que l'on a, de consacrer ses facultés selon l'esprit de notre sainte Eglise, au bien-être du genre humain. Du reste, nous savons très-bien, mes très-chers frères, que malgré tout cela, les restrictions les plus gênantes ont été imposées à l'association catholique, et même par des hommes qui se disent catholiques. Mais ceci ne doit point nous étonner dans un temps où, avec tout l'orgueil d'un progrès et d'une science dont on est si fier, on voit prévaloir une légèreté et une confusion d'idées, dont on a peu d'exemples dans les annales de l'histoire, pour ce qui a rapport aux affaires de la vie les plus importantes. On ne doit point s'en étonner, dans un temps où un grand nombre d'hommes vont si loin dans l'aveugle haine pour la vérité, qu'ils sont disposés à admettre comme beau n'importe quoi, excepté la reconnaissance d'un droit, ou l'exercice de ce droit, en faveur de l'Eglise catholique ; et qui se récrient sans cesse contre la violation de la paix et de la tolérance chrétiennes, si on ne souffre pas en silence le fatalisme de leur incréduité, ou si on ne lui laisse libre cours comme à un signe de dispositions pacifiques, d'humanité et de tolérance chrétienne.

Vous voyez, Monsieur, qu'il y a partout des soi-disant catholiques. Il me semble que notre vocabulaire moderne a pour eux un nom particulier. Mais Dieu me garde de les désigner autrement que par le nom à la hauteur et à la dignité duquel j'espère qu'ils auront un jour le bonheur d'arriver en se relevant de leur présente position dégradée. L'extrait qui suit est de l'évêque de Batisbonne : "Ce n'est, dit-il, qu'au moyen d'associations, que nous pouvons nous défendre des efforts de la séduction, et guérir les plaies mortelles qui mettent la société dans un danger imminent. Le Christianisme lui-même est la base de cette idée, et ce n'est que par son secours qu'on a pu mettre à exécution. Il y a longtemps que les ennemis de l'Eglise et de l'Etat commencent à se servir de ce moyen de pervertir les peuples, en y déployant toutes leurs forces. Aujourd'hui, les associations sont un des principaux vices de l'Eglise catholique, car en elles se trouve le germe producteur de tout ce qui est noble et grand.

Mais l'honneur souverain est réservé à l'association Catholique d'Allemagne pour la défense de la liberté religieuse. Au moment où j'étais, arrive la nouvelle que Pie IX la béni et l'approuve, l'établissant ainsi conjointement avec l'empire allemand, comme une des bonnes œuvres de la Religion. Maintenant, qu'est donc cette œuvre ? quelles sont les fins si nobles des associations de Pie IX ? Les voici : Premièrement et principalement, d'arracher l'édification au monopole

du gouvernement, monopole qui est la source de tous les maux de l'Eglise ; de retirer des écoles mixtes la jeunesse de tout âge et de toute éducation, de fonder une université catholique ; de réclamer pour l'Eglise la possession, le contrôle et l'administration des fonds destinés à des fins pieuses, charitables et ecclésiastiques, à l'exclusion du gouvernement et de ses bureaux ; d'obtenir une communication libre avec le Saint Père, et les uns avec les autres, en matières ecclésiastiques ; d'avoir le droit d'établir, étendre, supprimer ou restreindre, selon la suggestion de l'Eglise, toutes les corporations régulières ou monastiques sans être entravé en cela par le gouvernement. Telles sont les fins de cette association ; et ces fins, l'Eglise et le Vicaire de Jésus-Christ les approuvent. Ces divers objets réunis, que l'on veut poursuivre avec une mutuelle édification, avec respect pour le droit d'autrui, spécialement pour le droit de ceux d'une autre religion ; avec déférence et subordination pour tous les pasteurs, tant chez vous qu'à l'étranger, tant pour les pasteurs particuliers que pour les premiers pasteurs ; s'abstenant en même temps de questions purement politiques qui ne froisseraient point la liberté religieuse ; telle est l'œuvre sainte que s'est proposée l'association catholique. Est-ce qu'en France, vos besoins ne sont pas précisément les mêmes ? Le gouvernement n'est-il pas intervenu dans nos écoles, dans nos universités, dans nos fondations de piété et de charité, dans nos établissements religieux et monastiques ? Le mal était le même, le remède ne devrait-il pas être le même ? Oh ! si une voix pouvait pénétrer jusqu'à l'âme de mes compatriotes, je leur dirais : Voici ce que font vos frères d'Allemagne ; allez et faites de même."

Bazar de la Société de St. Vincent de Paul.

Montreal 23 décembre 1849. Les sous-signés nommés pour composer le comité de régie du Bazar de la Société de St. Vincent de Paul de Montréal, fiers du beau succès qui a couronné leurs humbles efforts dans la mission qui leur a été confiée, croiraient manquer au plus essentiel de leur devoir, s'ils ne se hâtaient d'offrir, tant en leur propre nom, qu'en celui des différentes conférences qu'ils représentent, l'hommage de leurs plus vifs remerciements à Madame la Maîtresse qui a bien voulu honorer le Bazar de son patronage et de sa présence, aux quatre Dames qui en ont accepté la direction ainsi qu'à toutes les Dames et Demoiselles qui leur ont prêté leur bienveillante coopération, soit par la générosité et la richesse de leurs dons, l'élégance de leurs ouvrages, ou l'habileté qu'elles ont déployée dans la disposition et la conduite de tous les détails du Bazar ; et en même temps de les féliciter sur le magnifique résultat qu'a produit leur zèle infatigable pendant les quatre journées qu'a duré ce Bazar. A l'hon. L. Michel Viger aussi est dû un juste tribut de reconnaissance pour la prompte condescendance avec laquelle sa maison a été mise à la disposition du comité. Ils croient en même temps devoir saisir la même occasion de remercier le public Canadien en général pour avoir si bien correspondu à l'appel de toutes ces Dames, dans une œuvre toute de bienveillance et de charité. A tous aussi, ils en ont la douce conviction, est assurée d'avance la gratitude de la portion souffrante de la société dans l'intérêt unique de laquelle tout ce travail et ces sacrifices ont été faits, et dont les sous-signés s'honorent d'être conjointement avec tous leurs confrères les très-humbles serviteurs sous les auspices du grand St. Vincent de Paul.

HOBERT PARÉ, NARCISSE VALOIS, GUILLAUME D'ESCHAMBEAULT, R. TRUDEAU.

Dimanche, Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal, a chanté dans la chapelle de l'Hôpital Général le 78me service anniversaire de la Révérende Mère Youville, fondatrice des Sœurs de la charité. Le corps récemment exhumé, était exposé au milieu de la nef sur un lit de parade. Nous donnerons les détails de cette intéressante cérémonie dans notre prochain numéro.

Ordination.

Samedi dernier, Mgr. l'Evêque de Martyropolis a fait l'ordination suivante dans la Cathédrale. Diacones : MM. P. F. T. Arbour, C. Rolland dit Lenoir, J. Daly dit Ryan. Ce dernier est pour le diocèse de Toronto. Sous-Diacones : M. F. A. A. M. Toupin. Minors : MM. L. R. Poirier, J. B. Lecomte dit Lemoine, G. H. Mount, O. Renaud J. A. Singer. Tonsurés : MM. P. Bélanger et H. Fuscun dit Rojue.

Album Littéraire et Musical de la Mnerve ; Livraison de Novembre. — Publiée au N° 15, Rue St. Vincent, Montréal.

Cette livraison commence par un Chapitre de l'histoire de Napoléon et de la grande Armée ; M. Marco de St. Hilaire y raconte la cérémonie du couronnement et du sacre de l'Empereur par S. S. Pie VII, et trouve ensuite une anecdote fort piquante au sujet de l'Amiral Bruick dont elle fut ressortir la décision et la grandeur d'âme. Vient ensuite "un mariage d'inclination," petite Nouvelle très-morale, dans laquelle plus d'une jeune personne trouvera d'utiles enseignements. L'enfant aveugle est une poésie bien touchante et qui devrait trouver une place dans l'Album. Pour ce qui est de la suite d'une de nos deux devenues, nous devons d'abord avouer en toute sincérité que le ton et la couleur en

sont bien améliorés. Il est vrai que dans l'interrégne de la mère Coco, il est certains détails qu'il eût été mieux de supprimer ; mais la suite en est à la manière dont l'auteur s'y est pris précédemment, manière que nous avons critiquée de notre mieux, en disant franchement ce que nous en pensions. Nous avons encore à reprocher à G. B. sa minutie de détails, qui est fatigante, insupportable et par fois ridicule ; car on croirait que l'auteur a fait venir de compter tous les soupirs et chacun des mouvements des personnages de son imagination, et qu'il a intention à fin de compte de donner le total de leurs paroles, de leurs gestes et de leurs pensées. Ajoutons que la scène qui se passe au palais de justice a plutôt les apparences d'une représentation de théâtre, d'un acte de comédie, que de la scène d'une cour qui doit toujours se distinguer par la gravité et les convenances. Il faut avouer que la tâche n'était pas facile, mais en même temps que l'auteur a quelque peu manqué son coup d'essai. Nous attribuons encore toutes ces erreurs à la précipitation, avec laquelle sans doute G. B. fit ce travail, et dont celui-ci porte des marques évidentes. La Proposition de Mariage, la Hongrie, les Eclipses Antiques, etc., sont des morceaux qui figurent bien dans l'Album, dans lequel on continue à trouver de nouveaux Rebus. Celui de cette livraison commence par l'âne, qui entre dans l'anacronisme ! Cela ne veut pas dire que nous ayons intention ici de faire de la personification au sujet des annexionnistes. Du tout ; nous voulons seulement en venir à donner bien sciemment à nos lecteurs le mot de l'énigme, qui est : "L'annexion est une question qui tient les esprits en suspens." — Le tout se termine par une jolie romance, la croix d'or.

Ainsi, cette livraison mérite d'être lue, et vaut bien quatre fois le prix de la souscription. Seulement, nous dirons au graveur sur bois, qu'il se trouve dans le dernier rebus certain individu qui, quoique reconnaissable, eût pu supporter quelques rogures sans nuire à sa taille délicate, c'est une suggestion. (Communiqué.)

France.

Séance de l'Assemblée, 22 novembre 1849.

Encore du scandale aujourd'hui, et tel qu'on n'en avait pas vu depuis les premiers jours de l'assemblée législative. Rien ne peut donner idée de la scène à laquelle nous avons assisté ; la Montagne et ses orateurs en étaient arrivés au paroxysme de la fureur et de la violence. Vraiment, on sort triste et affligé du spectacle de pareils excès. Que gagne le pays, qui gagne même les révolutionnaires à de semblables saturnales ?

Le premier coup est parti doucement, nous voudrions pouvoir dire involontairement de la main de M. Crémieux. L'ancien membre du gouvernement provisoire est venu, sous la simple forme d'une question, demander au ministère si on pensait à payer des pensions aux blessés de février. "On s'en occupe," a répondu laconiquement le ministre. "Je demande la parole," a dit de son banc, M. de Ségur-d'Agnesseau. A la tribune ! a crié la gauche. M. d'Agnesseau s'y est rendu, et là il a interpellé le ministre pour savoir si on ne donnerait pas aussi des pensions aux veuves et aux enfants des gardes municipaux morts en défendant les lois, "les seuls, a-t-il ajouté, qui soient dignes de récompenses nationales." On juge de la tempête que devait exciter cette parole ; mais il était impossible de prévoir jusqu'à quelle exaltation elle emporterait les Montagnards. Les cris : à l'ordre, les hurlements, les trépignements ne cessèrent pas. C'était à qui se lèverait, monterait le poing, apostropherait la droite, le président, l'orateur. Ce tumulte qui défie toute description, a duré près d'une heure. M. Banne, M. Lagrange ont bondi à la tribune, et leurs amis faisaient un si effroyable vacarme, qu'on ne pouvait pas les entendre.

Extraits de Journaux

LES SAUVAGES AUX MINES. — C'est par erreur que la dépêche télégraphique de M. Bonner annonçait que deux hommes avaient perdu la vie en se défendant contre "l'attaque des sauvages. Il n'y a pas eu de sang répandu. M. Bonner a été obligé de céder devant une force armée n'ayant pas de moyens de défense. Un matin, il est éveillé par un grand bruit qu'il entend à sa porte ; il se lève, M. Wharton se réveille et M. Allan McDonnell entrent brusquement ; M. Metcalfe s'écrie : rendez-vous, la maison est prise ; ils sont suivis dans la chambre de M. Bonner par environ trente Indiens et Métis en costume de guerriers, de fusils et quelques-uns de poignards. M. Metcalfe était armé d'un pistolet d'une main et d'un poignard de l'autre ; M. McDonnell l'avait saisi d'un poignard. Ils dirent qu'ils venaient avec les sauvages prendre possession du terrain que le gouvernement n'avait pas encore payé, qu'ils avaient déjà pris possession des mines, et qu'ils sommaient Monsieur Bonner de laisser le lieu avec son peuple. Ils avaient un corps de 60 à 90 hommes armés et un plus grand nombre n'attendant que l'ordre pour se joindre à eux. M. Bonner croyant donc parfaitement inutile de résister, fut obligé de se rendre, pour ne pas faire encourir de plus grandes pertes aux actionnaires de la compagnie des Mines. La place est restée en la possession des MM. Metcalfe et McDonnell. On attendait l'arrivée des soldats pour obtenir justice. Le Toronto Colonist dit qu'on entretient des craintes sur le sort du steamer Gore sur le Lac Huron, ayant à bord 100 hommes d'une Brigade de canadiens, qui se rendent sur la scène des troubles, près du Lac Supérieur. On dit que le Gore a été obligé d'arrêter deux fois pour se mettre à l'abri des tempêtes. On dit aussi que le steamer S. M. Mohawk est parti de Pénétaungishan, en recherche du Gore qu'on croit avoir été assailli par une troisième tempête. Depuis que ce qui précède est écrit, on a reçu la nouvelle à Montréal que le steamer Gore est arrivé sauf au Sault Ste. Marie. Minerve.

MEXIQUE.

Par le steamer Dee, qui a touché à Mobile, nous avons des dates de Vera Cruz jusqu'au 18 et de Mexico jusqu'au 13 novembre. L'événement le plus important qu'elles nous annoncent est un nouveau prononcement qui a éclaté à Caculla le 8 octobre. Le manifeste lancé par les insurgés déclarait la déchéance du gouvernement et l'appel au peuple ; en attendant, Santa-Anna était déclaré généralissime de "la Partida libératrice de la République Mexicaine." Ce programme ne laissait aucun doute sur le but de la rébellion, sinon sur la participation personnelle de Santa-Anna. Le mouvement d'ailleurs été étouffé aussitôt et le chef, nommé Villava, a payé de sa tête le projet dont il s'était fait le promoteur ou l'instrument. Une autre révolte, qui avait encore moins de portée, a agité un moment l'état de Tamouliques, celle-ci était dirigée par le général Ignacio Florés, qui jura pendant quelques instants un rôle dans la guerre de 1846. Elle n'aurait eu d'autres succès retenus, si le général Canales, envoyé à la poursuite des bandes insurgées, n'avait fait pendre, sans autre forme de procès, Florés dont il était parvenu à s'emparer. Le Congrès de Mexico a ordonné à cette occasion une enquête, qui offrira sans doute quelques révélations. D'une part, en effet, l'on assure que, dans cet acte de sauvage rigueur, Canales a été guidé

uniquement par la pensée de s'approprier une somme de \$10,000. En même temps, un crime commis par son fils est venu révéler des circonstances extraordinaires ; profitant de l'absence de son père, le jeune Canales a assassiné une femme qui entretenait des relations coupables avec son père. Or cette femme n'était autre que la fille même du rebelle Florés. Ce qui paraît au premier abord un événement public rentrerait donc par le fait dans les proportions d'un drame particulier.

A Mexico, les choses se traînent toujours péniblement dans les mêmes voies sans issue. L'année financière se balancant par un déficit de trois millions, le gouvernement a demandé au Congrès l'autorisation d'acommoder le paiement des États-Unis qui vient à échéance au mois de mai prochain, sans se prononcer encore à cet égard. Le Congrès a réduit à \$500,000 par mois le budget du gouvernement. Ces réductions sur le papier remédient-elles à quelque chose ?

Le règlement de la dette publique n'avance guère, et le ministre britannique a reçu, dit-on, mission d'intervenir officiellement au nom des créanciers anglais, qui n'ont pu se faire entendre par l'organe d'un agent immédiat. Avec le système d'atermoiements et d'impuissantes promesses dans lequel il se berce depuis si longtemps, le Mexique n'atteindra jamais sa destinée ; il se périera. Il serait grandement temps pour lui d'y aviser sérieusement et surtout avec plus d'énergie. Le ministre qui, une fois encore, vient de prendre le portefeuille des finances de M. Turbide, Don T. Florriaga, sera-t-il plus heureux, plus habile et plus entreprenant que ses prédécesseurs ? Courrier des E.-U.

Nouvelles et Faits Divers.

UN HOTEL EN FER. — Un mécanicien de Bruxelles vient d'expédier d'Anvers pour la Californie un hôtel complet contenant 40 chambres avec des lits, tables, chaises etc. — le tout en fer coulé, qui peut se défaire et s'ajuster à volonté.

FAUX BRUIT. — Il n'y a rien de vrai dans le bruit qui courait ces jours derniers que M. Baquet avait refusé de siéger comme juge à Québec.

NOUVEAU PROCÈS. — Nous apprenons que les avocats du défendeur dans la cause de Desjardins et Duverny, vont immédiatement s'adresser à la Cour Supérieure pour obtenir un nouveau procès.

UN BEAU MORCEAU D'OR. — Une Dame venue Maculvy de Kingston H.-C. vient de recevoir par l'entremise de la maison Livingston et Wells de New-York, un morceau d'or pesant 3 1/2 livres, qui lui envoie son fils de la Californie. Ce morceau d'or est estimé à \$1000.

ASSEMBLEE ANNEXIONNISTE. — Il y a ce samedi le 15 du courant une assemblée des habitants du township de Stanbridge en faveur de l'annexion, une branche de l'association annexionniste a été formée pour ce township.

NOMINATIONS. — Nous apprenons avec plaisir que M. DAVID ROY, qui avait succédé à l'honorable A. N. MOIR, comme juge de la cour des requêtes, mais qui se trouva mis à la retraite par la suppression de cette cour, et qui depuis, contre l'ordinaire des juges mis à la retraite, est resté sans pension comme sans emploi, vient d'être nommé juge du nouveau district de Saguenay. Nous croyons que M. Roy aurait pu réclamer une pension de retraite s'il n'avait été stipulé, lors de sa nomination qu'il n'y aurait pas droit dans le cas où la cour des requêtes serait abolie.

AVIS

AUX ENTREPRENEURS.

LA FABRIQUE de Rigaud recevra des SOUMISSIONS Cachetées jusqu'au 15 janvier prochain, pour les réparations du Presbytère de cette paroisse, qui consistent à en refaire à neuf, tout l'intérieur ; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux cautions solvables. Voir à la demeure du Soussigné ou au Presbytère, les PLANS, DEVIS et CONDITIONS. A. C. CHOLET. Rigaud 18 décembre 1849.

ATTENTION!!!

A VENDRE,

A L'EVECHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE, Nouvelle pour se préparer à la Fête de la naissance de N.S.F.C. Par le R. P. McZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'italien, d'après la dernière Edition de Rome. PRIX : Un Ecu la Douzaine. Montréal, 14 décembre 1849.

AUX MM. DU CLERGE.

PLUSIEURS BEAUX CHANDELIERS à 6, 8 et 12 BRANCHES (ou lumières) très-convenables pour les Eglises. Chaque de différentes couleurs, et à très-bas prix. ALEXANDRE LEVY, No. 119, Rue Notre-Dame. Montréal, 14 décembre 1849.

BUSTE DE MGR. DE MONTREAL.

Le Soussigné, acquéreur du Buste de Monsieur de Montréal, sculpté par M. Chs. Bullet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer. Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite. Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6-pouces pour Eglises, Chapelles, maisons ; Bustes en petit de Monsieur et de M. Chimiquy, etc., etc. P. E. PICAULT, Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours. Le Soussigné a aussi de beaux ENFANS Jésus en cire, de différentes grandeurs pour Eglises et Chapelles, etc. Montréal, 23 Octobre 1849.

venir jeter l'ancre à la pointe Ouest, de l'île de Kakoua, afin d'y attendre le vent de Sud-ouest. Une forte tempête de vent de Nord s'étant élevée hier et ayant augmenté cette nuit, le bâtiment n'a pu tenir en cet endroit. Après avoir perdu ses ancres, il est allé, vers une heure, se jeter à la côte où il est actuellement échoué. Le capitaine et le pilote espèrent qu'au moyen des grappes mârs qui sont sur le point d'avoir lieu, ils pourront gagner davantage le rivage, afin de débarquer plus facilement sa cargaison. Il est à l'abri du vent de Nord-est, et les vents de Nord et de Sud-ouest ne peuvent que lui faciliter le moyen de se mettre en sûreté. Canadien.

Bons Provinciaux.

BUREAU DU RECEVEUR-GENERAL. Toronto 7 Décembre, 1849. MONTANT des Bons Provinciaux payables à 12 Mois de leur date, avec intérêt à six pour cent précédemment émis £527,082 10 0 Emis pendant la semaine finissant ce jour. . . . . 10,552 10 0 Total émis. . . . . £537,635 0 0 Moins reçu pour droits publics depuis la 1ère émission, 17 Juillet, 1848. . . . . £412,140 0 0 A déduire, montant dû et remis en argent, intérêt non compris. . . . . £37,477 10 0 448,617 10 0

Actuellement en circulation. . . . . £88,017 10 0 Signé, E. P. TACHÉ, Receveur-Général.

Certifié, (Signé) JOS. CARY, D'ipulé-Inspecteur-Général.

BUREAU DU SECRETAIRE MILITAIRE.

Toronto, 7 Décembre, 1849. SON Excellence le Comtesse d'Elgin et Kin-Scardine, recevra les Dames qui désireront visiter Sa Seigneurie à Elmley House, depuis TROIS jusqu'à CINQ heures, chaque VENDREDI Paprés-midi, jusqu'à nouvel avis. Par Ordre, R. BRUCE, Secrétaire Militaire.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Toronto 7 Décembre, 1849. SON Excellence le Gouverneur-Général, recevra les Messieurs qui désireront le visiter à l'Hôtel du Gouvernement, chaque LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, depuis UNE heure jusqu'à QUATRE heures. Par Ordre, R. BRUCE, Secrétaire Militaire.

AVIS

AUX ENTREPRENEURS.

LA FABRIQUE de Rigaud recevra des SOUMISSIONS Cachetées jusqu'au 15 janvier prochain, pour les réparations du Presbytère de cette paroisse, qui consistent à en refaire à neuf, tout l'intérieur ; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux cautions solvables. Voir à la demeure du Soussigné ou au Presbytère, les PLANS, DEVIS et CONDITIONS. A. C. CHOLET. Rigaud 18 décembre 1849.

ATTENTION!!!

A VENDRE,

A L'EVECHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE, Nouvelle pour se préparer à la Fête de la naissance de N.S.F.C. Par le R. P. McZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'italien, d'après la dernière Edition de Rome. PRIX : Un Ecu la Douzaine. Montréal, 14 décembre 1849.

AUX MM. DU CLERGE.

PLUSIEURS BEAUX CHANDELIERS à 6, 8 et 12 BRANCHES (ou lumières) très-convenables pour les Eglises. Chaque de différentes couleurs, et à très-bas prix. ALEXANDRE LEVY, No. 119, Rue Notre-Dame. Montréal, 14 décembre 1849.

BUSTE DE MGR. DE MONTREAL.

Le Soussigné, acquéreur du Buste de Monsieur de Montréal, sculpté par M. Chs. Bullet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer. Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite. Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6-pouces pour Eglises, Chapelles, maisons ; Bustes en petit de Monsieur et de M. Chimiquy, etc., etc. P. E. PICAULT, Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours. Le Soussigné a aussi de beaux ENFANS Jésus en cire, de différentes grandeurs pour Eglises et Chapelles, etc. Montréal, 23 Octobre 1849.